

## Compte-rendu de la réunion des délégués du personnel du 21 juillet 2014

### Présents :

Délégués du personnel : JC Abry, J. Girodon, O. Vitali

Représentante de la Direction : B. Martin

Invitée : M. Decouz

La réunion se tient au siège social à Ecully.

Une question : discussion relative aux modalités d'évolution de carrière et de revalorisation salariale des personnels permanents.

### Réponse de la Direction :

Tout d'abord, la Direction rappelle qu'il faut différencier 2 notions, à savoir la notion de salaire et le déroulement de carrière dans l'entreprise.

En ce qui concerne la notion de salaire, il existe 2 grilles :

- Le personnel temporaire (CDD, CDI de thèse, et CDI de chantier), positionné sur une grille indexée sur les minima de la convention collective Syntec, mise en ligne sur le site de l'intranet.
- Le personnel permanent, positionné en fonction d'une grille « officieuse » équivalente à celle du CNRS, majorée de 20%. Cette grille prend en compte la notion d'ancienneté avec des changements d'échelon en fonction des années.

En ce qui concerne la grille pour les permanents, un travail est à mener afin d'harmoniser la grille du public et celle du privé, correspondant à la convention collective Syntec. Elle sera proposée aux représentants du personnel prochainement.

Concernant le changement d'échelon, le responsable scientifique du personnel permanent a la possibilité de valoriser le salarié ou pas, en diminuant, ou au contraire en augmentant la date de changement d'échelon (d'une durée de 6 mois maximum).

Afin de calquer avec la fonction publique, il est décidé de rendre automatique le passage de la 1<sup>ère</sup> année (correspondant à la titularisation chez les fonctionnaires).

Lors de l'embauche au sein de la société, une reprise d'ancienneté de 50% est accordée pour les salariés ayant déjà acquis de l'expérience dans le poste en question.

Pour le déroulement et suivi de carrière, les entretiens professionnels sont effectués au moins tous les 2 ans avec le responsable scientifique direct, afin d'aborder la tenue du poste et les évolutions possibles en lien avec le salarié et les possibilités que peut proposer la société. Cet entretien permet aussi la mise à jour de la fiche de poste du salarié et l'identification des formations à réaliser pour l'évolution du salarié.

La prochaine réunion aura lieu le lundi 15 septembre 2014 à 13h30.

A Ecully, le 28 juillet 2014  
Bénédicte MARTIN  
Présidente du Directoire

